Zeitschrift: Technique agricole Suisse Herausgeber: Technique agricole Suisse

**Band:** 49 (1987)

Heft: 7

Rubrik: La loi et le droit

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 28.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La loi et le droit

# Coupable, car les branches de vos arbres gênent le trafic!

(de notre correspondant au Tribunal fédéral)

Les propriétaires d'un terrain qui borde la route sont, par principe, obligés à payer les dommages-intérêts en raison d'actes illicites, p.ex. lorsqu'une branche d'un arbre se trouvant sur leur parcelle entrave la circulation jusqu'à causer des dommages sur un véhicule passant sur la route en bordure. C'est le cas lorsque les propriétaires de la parcelle ont omis d'élaguer les branches à la hauteur nécessaire (gabarit) permettant le bon déroulement du trafic.

C'est la conclusion de la 1ère division civile du Tribunal fédéral. qui résulte du cas suivant: Dans les environs de Genève, à côté d'une auberge campagnarde, il y a un vieil arbre impressionnant. Ses branches principales dépassent la limite du terrain et surplombent la voie publique à moins de 4,5 m de hauteur. Il n'y a, d'autre part, aucun avertissement signalant l'obstacle que représentent ces branches trop longues. Jusqu'à ce jour, les véhicules n'avaient jamais été en danger, car la route mentionnée n'avait été utilisée qu'à sens unique.

#### Toiture de véhicule endommagée

Hors, en raison de travaux de construction sur le réseau routier, ce tronçon a été utilisé en tant que déviation et sur les deux voies. Des feux règlaient le trafic de telle manière à alterner

le trafic dans les deux sens. Les autorités de police n'avaient jusqu'ici jamais fait objection contre les branches en porteà-faux. Cependant, un jour, une des branches déchira la toiture d'un poids-lourd haut de 3,80 m, transportant des meubles. Les frais de réparation du véhicule se chiffraient env. à Fr. 17 000.et la location d'une voiture de remplacement á Fr. 4500.-. Le propriétaire du véhicule obtint le remboursement de ces sommes auprès des propriétaires du terrain.

L'accident était survenu à un retrécissement de la-dite route. Le conducteur de la déménageuse avait dû porter toute son attention simultanément sur divers obstacles. A sa gauche, une colonne du trafic en sens inverse attendait devant le feu rouge. A sa droite, il avait des barrières; devant lui, toujours sur la droite, une voiture garée en bordure de route le força au contournement par la gauche. De ce fait, il ne remarqua pas particulièrement les branches.

#### Responsabilité civile

Etant donné que l'arbre ne faisait pas partie de l'ouvrage amenagé par l'homme sur la route, le propriétaire de la route ne fut pas tenu de responsabilité civile et la victime n'était pas passible de faute grave diminuant la cause pour les propriétaires de l'arbre. Que le propriétaire de la route n'ait pas pris de mesures, ni signalé le danger était un phénomène consécutif au comportement déloyal des propriétaires de l'arbre. Chaque comportement déloyal de personnes privées donnant éventuellement lieu à un accident ne peut être découvert à temps par les autorités. L'infraction est en général la conséquence prévisible de ce comportement. Même un moment d'inattention fautif du conducteur ne peut diminuer la cause principale de l'accident: la taille insuffisante des branches. Et c'est précisément parce qu'il faut compter sur l'inattention par rapport aux obstacles qui pendent trop bas sur la voie que l'ordonnance sur la signalisation routière à l'art. 21, 2ème al. ordonne de placer un signal «hauteur maximale» près de l'obstacle. Ceci s'applique lorsque des véhicules de 4 m de hauteur ne peuvent passer sans danger à cet endroit. Ce fait indique que les conducteurs de véhicules ne sont pas obligés de compter avec de tels obstacles nonsignalisés. L'existence de cette ordonnance démontre également, si la signalisation correcte fait défaut, qu'on doit s'attendre à de fausses estimations ou méprises entraînant des dommages (ATF 108 II 53; 103 II 246).

Le juge peut, par contre, réduire le montant de la réparation si la partie lésée a contribué à ce dommage (CO, art. 44). Selon la pratique judiciaire, le conduc-Fin en page 27

#### Appareils de soudage

électriques, bobinage de cuivre, testés SEV. Fabrication suisse, dès Fr. 420.-. Appareils sans paliers et réglables électroniquement.

#### Installations de soudage au gaz de protection

Machines à 3 phases, 380 V, 30 à 230 Amp., y compris brûleur et soupape, Fr. 1590.-.

#### Installations de soudage autogène

Chariot de soudage, bouteilles d'acier, soupapes, tuyaux, brûleurs, électrodes, fers de brasage.

Exigez nos prospectus avec liste de prix.

ERAG, E. Rüst, 9212 Arnegg, tél. 071-85 18 55



#### Des roues sur mesure!

- Ecartement des roues exactement à votre demande
- Plus de 70 différentes dimensions de 12 à 48 pouces (inches) avec écartement fixe ou variable
- Coloris d'origine
- Prix incroyablement bas

Quelques soient les trous qui s'adaptent à votre tracteur ou à votre remorque, nous les forons nous-mêmes avec précision et rapidité (plus de 2000 jantes non montées constamment en stock).

NOUVEAUTÉ: Sur demande, nous montons également des pneus à des prix vraiment avantageux! Téléphonez-nous pour que nous puissions vous donner des conseils.

> 4553 Subingen Tél. 065 44 32 82



### Le su



SAME incarne ce qui nous impre nous les Suisses!

Technique de pointe, puissance ment optimal, maniabilité et cc Tout cela explique le succès de ! Et la preuve qu'il s'impose, c'est teur moderne SAME figure parr sont les plus vendus aujourd'hu

#### Importateurs:

FSA Fribourg, Tél. 037,

## cès d'une conception



nne,

dert.

E! le trad

le trac-

Un succès éclatant!

Un tracteur puissant nécessite un service parfait: c'est l'évidence même. Et SAME offre ce service: une organisation d'importation fiable, à laquelle vous pouvez faire entière confiance, des hommes compétents qui vous conseillent, vous écoutent, vous apportent une assistance rapide et efficace.

En bref, le propriétaire d'un SAME a toutes les raisons d'en être fier. En fait, ce mariage de technique, de rendement et de confort correspond exactement aux exigences de l'agriculteur d'aujourd'hui!

SAME: le succès d'une conception!

